

Appel pour l'occupation temporaire du terrain situé Rue Tazieaux 6-8

À l'initiative de Madame la Bourgmestre, Catherine Moureaux et de l'Échevine des Travaux Publics et des Propriétés communales, Mme. Saliha Raiss, et dans le cadre du Contrat de Quartier Durable « Étangs Noirs », la Commune de Molenbeek-Saint-Jean lance un appel à candidatures pour occuper temporairement le jardin situé rue Tazieaux 6-8. Ce terrain est une propriété de la Commune de Molenbeek-Saint-Jean et il est prévu d'y construire des logements et une initiative d'accueil périscolaire, dont les travaux débiteront au plus tôt en 2026.

- **Caractéristiques du bien**

Le terrain a une surface d'environ 260 m². Le terrain est une oasis verte et calme qui est utilisé comme un jardin pour le quartier. Le jardin est actuellement fermé par un grillage avec un cadenas, dont le code est connu par les habitants du quartier. Il dispose d'une grande terrasse couverte. Des éléments matériels tels qu'un four à pain, cinq jardinières en bois, un barbecue, un table pique-nique et deux tables en bois avec quatre bancs en bois se trouvent à disposition. Ce matériel est la propriété du Vaartkapoen.

- **Occupations recherchées**

La Commune souhaite accueillir un projet global lié à des thématiques culturelles, éducatives, environnementales, économiques et/ou sociales. Etant donné le caractère du terrain, un point d'attention sur l'écologie semble pertinent. Ces projets devront nécessairement impliquer les habitant.e.s de la Commune et être ouverts au quartier. Le porteur de projet ne devra pas être nécessairement une ASBL mais peut être une association de fait, un groupe d'habitants, une entreprise à finalité sociale, etc.

La période d'occupation sera effective à dater de la signature de la convention d'occupation temporaire et jusqu'au début des travaux pour le projet définitif dans le cadre du CQD « Etangs Noirs ». Il est à noter que la Commune peut décider, en fonction des projets proposés, que plusieurs occupants puissent activer le lieu de façon coordonnée.

- **Termes et conditions de l'appel à occupation**

Étant donné le matériel fourni par le Vaartkapoen, une collaboration entre l'ASBL et l'occupant sera requise. Elle se caractérisera par une signature de convention attestant du bon usage et respect du matériel mis à disposition.

Le jardin a été aménagé et géré en collaboration avec les habitant.e.s du quartier. Il est important de les impliquer dans la création, la gestion et les activités du jardin.

L'entretien du jardin incombe à l'occupant. Cela implique le retrait des mauvaises herbes et l'entretien général des lieux.

- **Note d'intention**

Les porteurs de projets désireux de soumettre leur candidature sont priés de le faire au travers d'une note d'intention en format papier ou électronique reprenant :

1. Une description sommaire du projet
2. Les motivations liées au projet
3. Un premier planning de leurs activités
4. Les possibilités d'ouverture sur le quartier
5. Si pertinent, les statuts de l'association

L'analyse des candidatures reçues se fera sur base des critères suivants :

- L'adéquation du projet aux conditions évoquées ;
- La pertinence des motivations avancées ;
- L'ouverture vers le quartier et la complémentarité des activités proposées avec celles déjà existantes dans le périmètre ;
- Le réalisme de l'aménagement.

Un jury composé de représentants du Département Infrastructures et Développement Urbain, du Vaartkapoen et de toute autre personne pertinente sera organisée et les candidats devront présenter leurs projets devant ce dernier. La décision finale revient ensuite au Collège des Bourgmestre et Échevins sur base d'un rapport du jury.

Les candidatures doivent parvenir à l'administration communale au plus tard le mercredi 5 juin 2024, 12h par courriel ou par dépôt papier.

Adresse courriel :

ndegrumbkor@molenbeek.irisnet.be

Adresse courrier :

Administration communale de Molenbeek-Saint-Jean – Département Infrastructures et
Développement urbain – Rue du Comte de Flandre 20

- **Photos du terrain**

